



Département du TARN  
Arrondissement de CASTRES

**ARRETE N° AR-240604-0378**  
**Libertés Publiques et Pouvoirs de Police**

**AUTORISATION DE TRAVAUX**  
**Prorogation des AR-230726-0485 et AR-240213-0085**

Monsieur le Maire de Saint-Sulpice-la-Pointe (Tarn),

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de la voirie routière ;
- Vu la convention avec la fourrière automobile intercommunale du 20 Juillet 2021 ;
- Vu la demande de l'entreprise **EUROVIA** 33 rue Evariste Galois 81000 Albi en date du 24 Juillet 2023 relative à la réfection totale de la rue (voirie et trottoir) **rue du Capitaine Beaumont** 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe ;
- Vu l'AR-230726-0485 autorisant les travaux susvisés ;
- Vu l'AR-240213-0085 autorisant les travaux susvisés ;
- Considérant que la demande sollicitée peut être accordée ;

**ARRETE**

**Article 1.** La date d'exécution des travaux est prorogée du 17 Mai au 30 Juin 2024.

**Article 2.** Les autres articles restent inchangés.

**Article 3.** Ampliation du présent arrêté sera publiée et transmise, à M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Sulpice-la-Pointe, à M. le Chef de corps du Centre de Secours de Saint-Sulpice la-Pointe, à M. le Chef de la Police Municipale qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution et notifiée aux entreprises EUROVIA.

Saint-Sulpice-la-Pointe, le 4 Juin 2024,

Pour Monsieur le Maire par délégation,  
L'Adjoint aux travaux

Bernard CAPUS

